

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition concernant la fermeture du guichet CFF de Moudon

1. PRÉAMBULE

La commission des pétitions, présidée par Mme Véronique Hurni et composée de Mmes Aline Dupontet et Valérie Induni (remplaçant Mme Catherine Aellen) ainsi que de MM. Jérôme Christen, Philippe Germain, Pierre-André Pernoud, Daniel Ruch, Daniel Trolliet, Michel Miéville (remplaçant M. Pierre Guignard), Pierre Grandjean (remplaçant M. Hans-Rudolf Kappeler) et Jean-Marc Nicolet, a siégé en date du 21 février 2013.

Mme Catherine Aellen ainsi que MM. Pierre Guignard et Hans-Rudolf Kappeler étaient excusés.

Nous remercions M. Cédric Aeschlimann pour la tenue fidèle et précise des notes de séances.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Mmes Sylvie Freymont et Michèle Pidoux, MM. Olivier Barraud, Charles Charvet et Marc-André Jan

Représentants de l'Etat : MM. Vincent Krayenbühl, Chef du Service de la mobilité (DIRH) et Olivier Botteron, Lieutenant-colonel, Commandant de la Gendarmerie (DSE).

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Munie de 39 signatures, initiée par un groupe d'élus de Moudon issus de tous les partis, la pétition remise au Grand Conseil vaudois le 29 janvier 2013 déplore la décision de fermeture du service commercial CFF de la Gare de Moudon depuis le 1^{er} janvier 2013. Selon les termes de la pétition, cette décision a été motivée par des questions de sécurité et constitue la seule solution proposée par la grande régie fédérale pour garantir la sécurité de son personnel; il s'agit d'une « première » en Suisse et cela crée un regrettable précédent. Par cette décision, les CFF abdiquent devant les délinquants et les criminels et transforment de facto la gare locale en « camp retranché » ou zone de non-droit, porte ouverte à une dégradation de la situation et à une vision alarmiste, voire dégradante, de la sécurité dans les transports publics.

La pétition demande encore de quelle manière le canton se positionne devant cette décision des CFF et adresse deux requêtes aux autorités cantonales :

- 1) que le canton se saisisse immédiatement du problème et intervienne promptement au niveau policier pour rétablir la sécurité publique à Moudon, autant pour les employés que pour les usagers des CFF;
- 2) que le canton intervienne auprès des CFF, en sa qualité de commanditaire de prestations, pour exiger la réouverture du service commercial de la Gare de Moudon.

4. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES

Les pétitionnaires rappellent que la décision des CFF a été communiquée par voie de presse le 27 novembre 2012, annonçant la fermeture des guichets de la gare pour le 31 décembre, sans information préalable. Ils précisent que le personnel reste néanmoins affecté à la Gare de Moudon, de 5h30 à 0h30 afin d'assurer la sécurité de la traversée des voies, lors du croisement des compositions, en l'absence de passage inférieur. Pour sa part, la Gendarmerie a déclaré dans les médias que la situation en Gare de Moudon n'était pas du tout préoccupante, ce qui ajoute, selon les pétitionnaires, à l'incompréhension de la décision des CFF. La grande régie, elle, a largement invoqué le fait que leur mission d'employeur est d'assurer la sécurité de leur personnel. Une première pétition recouverte de 1500 signatures - restée lettre morte - a été adressée aux CFF, proposant notamment l'engagement d'un agent de sécurité à certaines heures pour assurer le transfert de la caisse, la réduction des heures d'ouverture du guichet, la possibilité de paiement par carte de débit ou de crédit uniquement, la conjugaison des efforts avec d'autres prestataires de service (kiosque, office du tourisme ou autre commerce). Il est encore rappelé qu'avant sa fermeture, Moudon était le dernier point de vente CFF ouvert sur la ligne de la Broye, entre Palézieux et Payerne.

Mauvais état de la gare

Les pétitionnaires évoquent la correspondance que la Municipalité de Moudon a adressée à la Direction générale des CFF le 7 décembre 2012, suite à un entretien réunissant la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, cheffe du DIRH et les représentants du service voyageurs des CFF, demandant de repousser la décision de fermeture au 1er juillet 2013, le temps d'étudier de concert d'autres solutions. La réponse à cette démarche, signée par le CEO des CFF et datée du 18 décembre, confirme la non-entrée en matière et une fin "assez brutale" des discussions. Il est également relevé que cet état de fait a fait l'objet d'une interpellation du député Jean-Marc Chollet, au Grand Conseil vaudois, dans le même temps. Depuis, à en croire les pétitionnaires, les guichets ont été murés et l'état de la salle d'attente se dégrade rapidement; un mauvais signe de plus, en matière de sécurité, pour des locaux ouverts au public.

La sécurité en question

Répondant aux questions des membres de la commission, les pétitionnaires affirment qu'il faut faire la part des choses entre l'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité. Certes, il y a eu des cambriolages violents et des agressions à la Gare de Moudon et il est vrai que jusqu'à tard dans la nuit, des jeunes rôdent comme partout ailleurs. Depuis l'automne 2012, la Commune de Moudon a engagé 2 assistants de sécurité publique (ASP) qui sont présents en gare pour l'arrivée et le départ de tous les trains. Les agressions ont eu lieu au moment de la fermeture de la gare, lorsque le personnel se déplace avec la recette de la journée. La commune a également signé un contrat de prestation avec la Police cantonale qui dispose, pour la région, d'un poste de gendarmerie avec une dizaine d'agents.

Message peu clair

Toujours durant l'entretien avec les membres de la commission, les pétitionnaires accusent les CFF de vouloir saisir le prétexte de l'insécurité afin de réaliser des économies de personnel et de prestations. Certes, des automates pourraient être mis à disposition mais ils ne remplaceront jamais un véritable service commercial à la clientèle. Il est cité le bon exemple de la Gare d'Estavayer qui offre un véritable service d'agence de voyage, en collaboration avec la commune pour la mise à disposition des infrastructures et des locaux. Ce que les autorités moudonnoises n'ont pas eu le temps d'étudier vue la décision précipitée des CFF. Les pétitionnaires répètent que leur démarche est motivée autant par la question du service à la clientèle que par celle de la sécurité des usagers et du personnel de la gare.

Manque de coordination évident

Répondant encore à certaines interrogations des commissaires, les pétitionnaires relèvent que des interpellations ont été déposées au Conseil communal de Moudon et qu'une des problématiques de ce dossier paraît être le manque de coordination - et peut-être de dialogue - entre la Municipalité, les CFF et la Police cantonale. Une séance a toutefois réuni la Municipalité, les CFF, la Police cantonale et la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, cheffe du DIRH, qui a débouché sur la rédaction du courrier à la Direction générale des CFF (évoqué plus haut), avec le succès que l'on sait.

5. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Tout d'abord, le Commandant de la Gendarmerie, M. Olivier Botteron, signale que la Police cantonale a été mise devant le fait accompli de la même manière que les autorités communales.

La Police cantonale a clairement exprimé, par l'intermédiaire du Commandant Jacques Antenen, son désaccord sur le fait d'exprimer un sentiment d'insécurité pour justifier la fermeture du guichet de la Gare de Moudon. Ce d'autant plus que les CFF n'ont déposé qu'une seule plainte en tant que victime pour l'année 2012 et que sur les 9 interventions effectuées dans le même temps à la gare, 5 concernaient un problème survenu à l'intérieur d'un train et non à la gare même. Pour le Lieutenant-colonel Botteron, dire que Moudon est une zone criminogène et donner le sentiment que la Police cantonale ne remplit pas ses missions n'est pas acceptable de la part des CFF qui doivent invoquer d'autres arguments. Cela soulève encore la question de la sécurité dans les autres gares du canton : la Police cantonale ne peut répondre seule à toutes les attentes des citoyens et demande l'installation de caméras de surveillance; ce que les CFF ne prennent, hélas, pas en compte dans leur politique sécuritaire. M. Botteron évoque encore le programme de prévention et le concept « RailFair » (parrains dans les gares) mis en œuvre avec succès à Gland et à Nyon. Il s'étonne de ne pas avoir été sollicité pour la mise en place d'un tel concept à Moudon.

Pas de criminalité particulière à Moudon

Répondant aux questions des commissaires, le Lieutenant-colonel Botteron a pu affirmer - et fournir une statistique appuyant ses dires - qu'il n'y a pas de criminalité particulière à Moudon et relever l'excellente entente entre la Municipalité et le chef du poste de Gendarmerie du lieu. Il y a eu 9 plaintes déposées entre 2009 et 2012 concernant la Gare de Moudon alors qu'on en comptait, dans le même temps, 3 à Palézieux-Gare, 4 à Lutry, 5 à Rivaz, 6 à La Sarraz, 7 à Lucens, 8 à Clarens, 13 à Allaman, 18 à Bex, 31 à Gland, 44 à Montreux, 63 à Payerne et 259 à Lausanne. Pour M. Botteron, le cas de Moudon a au moins un mérite, celui d'ouvrir une réflexion autour des synergies à mettre en place pour les autres gares du canton avec la Police des transports (TPO), cela dans le but d'améliorer la concordance entre les différents partenaires.

Garantir un chiffre d'affaires de CHF 4 mio par année

M. Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, précise que le canton finance des prestations de transports publics sur la base de la Loi sur les transports publics, demandant à l'opérateur d'offrir les meilleures cadences avec le plus de clients possibles. Il appartient à l'opérateur de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour offrir des prestations les plus économes possibles. Pour assurer le maintien d'un point de vente actif, les CFF doivent garantir un chiffre d'affaires à hauteur de CHF 4 mio par année. Ce qui n'est largement pas le cas à Moudon, avec moins de CHF 1,5 mio. Pour M. Krayenbühl, l'existence du guichet de la Gare de Moudon a été liée jusqu'à aujourd'hui à la nécessité d'y maintenir du personnel de sécurité, vu l'installation désuète de la ligne de La Broye. A terme, CHF 100 mio vont être investis ces prochaines années pour automatiser la circulation des trains sur cette ligne. La fermeture du service commercial de la Gare de Moudon est donc programmée de longue date et a été accélérée à la suite d'une agression au couteau avec vol de CHF 40'000.- en 2010 ainsi que d'une tentative d'agression et d'un vol de CHF 8000.- en 2012. Enfin, M. Krayenbühl évoque encore le sort des collaborateurs qui ont été victimes d'agressions et comprend que la sérénité et la sécurité au travail sont aussi des priorités pour les CFF, en leur qualité d'employeur.

6. DÉLIBÉRATIONS

A l'heure de la discussion générale, un commissaire s'étonne du décalage entre le discours du Commandant de la Gendarmerie, pour qui il n'y a pas vraiment de problème de sécurité à la Gare de Moudon, et celui du chef du Service de la mobilité qui justifie l'attitude des CFF, à cause du stress des collaborateurs et du seuil de rentabilité non atteint. D'autres commissaires regrettent la décision « à la hussarde » des CFF, qui n'évoquent que la question de la sécurité; un signal politique devrait être donné en soutenant la pétition afin d'éviter la fermeture d'autres guichets de gare se trouvant dans la même situation. Il est avant tout déploré le manque de dialogue de la grande régie fédérale avec la Police cantonale et les autorités communales, entre le Conseil communal et la Municipalité de Moudon ainsi que la nette impression que la Municipalité de Moudon n'a pas considéré sa gare avec

suffisamment de sérieux ces dernières années. Pour certains commissaires, il s'agit avant tout d'un problème de communication entre autorités concernées alors que la fermeture des guichets de la Gare de Moudon est inéluctable. Pour d'autres, la prise en considération de la pétition aurait le mérite de donner un signal clair à tous les acteurs concernés dans le but de faire avancer réflexions et démarches en cours.

7. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération de la pétition

Nombre de voix pour : 7

Nombre de voix contre : 1

Abstentions : 3

Par 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Blonay, le 1^{er} mai 2013.

Le rapporteur :
(Signé) Jean-Marc Nicolet